



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FORVIS MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Sonepar SAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Sonepar SAS

25, rue d'Astorg - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social : Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex
Capital de 8 320 000 euros
RCS Nanterre 784 824 153



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FORVIS MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Sonepar SAS

25, rue d'Astorg - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Sonepar SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sonepar SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 4 220,5 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition. Les dépréciations des titres sont estimées sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « Méthodes comptables » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 25 mars 2025

KPMG SA

Paris La Défense, le 25 mars 2025

FORVIS MAZARS

Michel Piette
Associé

Jérôme de Pastors
Associé



Comptes Sociaux 2024



01



Comptes sociaux

1.1	Bilan	4
1.2	Compte de résultat	5
1.3	Annexe aux comptes annuels	6

1.0 Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, avec arrondi au dixième de million d'euros près. Des écarts d'arrondi peuvent ainsi apparaître entre différents états.

1.1 Bilan

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>		31 décembre	
		2023	2024
+ Immobilisations incorporelles brutes		43,0	56,2
- Amortissements		(7,2)	(13,5)
Immobilisations incorporelles nettes	Note 1.1	35,8	42,7
+ Immobilisations corporelles brutes		5,8	6,1
- Amortissements		(5,3)	(5,6)
Immobilisations corporelles nettes	Note 1.2	0,5	0,5
Participations nettes	Note 1.3	2 307,2	4 220,5
Autres immobilisations financières	Note 1.4	709,5	1 203,0
Actif immobilisé		3 053,0	5 466,7
Créances financières et autres créances	Note 1.5	4 084,9	4 823,6
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	Note 1.6	1 174,7	1 287,4
Actif circulant		5 259,6	6 111,0
Charges constatées d'avance (CCA) et frais d'émission des emprunts	Note 1.7	28,2	15,9
TOTAL ACTIF		8 340,8	11 593,6

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>		31 décembre	
		2023	2024
Capital		107,9	107,9
Prime d'émission et réserve légale		65,9	65,9
Report à nouveau et autres réserves		843,9	1 603,6
Résultat de l'exercice		1 262,9	1 905,9
Provisions réglementées		0,4	0,5
Capitaux propres	Note 2.1	2 281,0	3 683,8
Provisions pour risques et charges	Note 2.2	37,0	41,4
Dettes financières		5 918,8	7 760,7
Autres dettes		104,0	107,7
Dettes	Note 2.3	6 022,8	7 868,4
TOTAL PASSIF		8 340,8	11 593,6

Les dettes financières nettes s'élèvent à 661 millions d'euros au 31 décembre 2024, un ratio de 17,9 % des capitaux propres de Sonepar SAS.

1.2 Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>		2023	2024
Prestations de service		148,1	168,8
Reprises sur provisions		2,6	1,6
Autres produits		18,8	19,9
Total produits d'exploitation	<i>Note 3.1</i>	169,5	190,3
Charges d'exploitation		(222,6)	(246,6)
Dotation aux amortissements et provisions		(3,8)	(7,8)
Autres charges		(13,6)	(13,9)
Total charges d'exploitation	<i>Note 3.1</i>	(240,0)	(268,3)
Résultat d'exploitation		(70,5)	(78,0)
Produits financiers		1 844,0	674,5
Charges financières		(520,9)	(660,8)
Résultat financier	<i>Note 3.2</i>	1 323,1	13,7
Résultat courant avant impôt		1 252,6	(64,3)
Produits exceptionnels		5,9	1 893,3
Charges exceptionnelles		(0,4)	(0,4)
Résultat exceptionnel	<i>Note 3.3</i>	5,5	1 892,9
Impôts	<i>Note 3.4</i>	4,8	77,3
RÉSULTAT NET COMPTABLE		1 262,9	1 905,9

1.3 Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2024

Sommaire des notes annexes aux comptes annuels

Note 1	Actif	9	Note 5	Plans de stock-options et d'actions	18
Note 2	Passif	13	Note 6	Engagements hors bilan et risques financiers	19
Note 3	Compte de résultat	16	Note 7	Honoraires des commissaires aux comptes	21
Note 4	Ventilation de l'effectif moyen	18	Note 8	Événements post-clôture	21

Exercice clos le 31 décembre 2024

Description de l'activité

La société Sonepar SAS a pour principales activités :

- (i) son activité d'actionnaire rémunérée par les dividendes versés par ses filiales ;
- (ii) la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe rémunérée par les intérêts reçus des filiales emprunteuses ;
- (iii) l'animation et le contrôle de l'utilisation de la marque Sonepar et des droits de propriété intellectuelle y afférent au sein du Groupe ;
- (iv) la gestion et le développement de projets informatiques et numériques pour l'ensemble des filiales du groupe Sonepar.

Ces deux dernières activités sont rémunérées par un contrat de Franchise dont les honoraires sont facturés aux filiales du groupe Sonepar.

La direction et la coordination des activités de support de l'ensemble de ses filiales auxquelles elle fournit différents services et diverses prestations d'assistance.

Faits majeurs de l'exercice

La société Sonepar a procédé, en date du 26 avril 2024, à une division par dix de la valeur nominale de ses actions sans réduction du capital. Le nombre d'actions émises a ainsi été multiplié par dix.

Depuis le 1^{er} mai 2024, la Présidence de Sonepar SAS est assurée par Colam Entreprendre par le biais de son représentant permanent, Philippe Delpech, ce dernier n'étant plus Directeur général de la Société. Par ailleurs, Andros Neocleous est directeur général délégué de Sonepar SAS depuis 2020. Marie-Christine Coisne-Roquette demeure représentant permanent de Colam Entreprendre pour son mandat de Président du Conseil d'Orientation.

Dans le contexte de réorganisation des activités de holding, le Groupe a décidé de regrouper les participations de toutes ses filiales au sein de Sonepar International, filiale de Sonepar SAS. Ainsi, en 2024, Sonepar a apporté sa quote-part de titres d'Otra N.V. à Sonepar International pour 1 947 millions d'euros, réalisant une plus-value de 1 893,3 millions d'euros.

Enfin, la Société poursuit son évolution stratégique vers une plus grande mutualisation des compétences et des outils, tout particulièrement dans les domaines du digital. Elle continue de renforcer sa structure et d'enrichir les fonctionnalités proposées aux filiales, comme le reflète la croissance des immobilisations incorporelles et des charges d'exploitation. Parmi ces dépenses, celles qui bénéficient aux activités du Groupe font l'objet d'une facturation aux filiales.

Méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement comptable de l'Autorité des Normes

Comptables n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général tel que modifié par les règlements publiés ultérieurement et aux pratiques comptables généralement admises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Les principales méthodes comptables issues de ces règlements et appliquées par la Société sont énumérées ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de revient direct lorsqu'elles sont créées par l'entreprise. Les immobilisations ayant une durée probable d'utilisation définie font l'objet d'amortissements selon le mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilité. Selon la nature de l'immobilisation, les durées d'utilité sont les suivantes :

	Nombre d'années
Logiciels	3 à 5
Installations générales, agencements, aménagements	2 à 10
Matériel de bureau et informatique	3 à 5
Mobilier	4 à 10

Les titres de participation sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition, celui-ci s'entendant du prix payé pour acquérir les titres, des sommes versées pour souscrire au capital des filiales ou participations et de tous les frais directement attribuables à ces opérations.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont amortis sur cinq ans via un amortissement dérogatoire.

Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à leur valeur comptable. L'estimation de la valeur d'utilité repose notamment sur la rentabilité de l'entité, ses perspectives de rentabilité, ses capitaux propres, les projets de cession et les critères d'appréciation de valorisation retenus lors de la transaction d'origine.

Les créances et les dettes figurent au bilan pour les montants de liquidités qui seront reçus ou versés lors de leur règlement. En cas de créances et dettes à échéances déterminées, produisant un taux d'intérêt nul ou inférieur à un taux de marché, il n'est procédé à aucune actualisation.

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en euros, au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Une provision pour risque de change est constituée à concurrence du risque non couvert relatif à des éléments libellés dans la même devise.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût d'acquisition, hors frais accessoires, les moins-values latentes éventuelles faisant l'objet d'une provision.

Depuis 2021, la Société applique la recommandation Autorité des Normes Comptables 2013-02 sur les engagements de retraite.

La Société comptabilise des provisions pour faire face aux coûts facturés à la Société lors de l'exercice des options ou l'acquisition des actions gratuites ou actions de performance attribuées à ses salariés et mandataires sociaux au travers du dispositif Sonepack.

Les autres provisions au passif du bilan sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et s'il est probable ou certain qu'il en résultera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce dernier. L'obligation peut être d'origine légale ou réglementaire, résulter de dispositions contractuelles ou être implicite. La provision est inscrite au bilan pour la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Les produits d'exploitation se composent principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales. Ces dernières sont comptabilisées au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

Les prestations en devises sont enregistrées au cours du jour de la facture.

Les charges d'exploitation sont reconnues à la date de la livraison du bien ou de la réalisation de la prestation.

Les frais et commissions encourus lors de la mise en place des lignes de financement sont comptabilisés à l'actif et repris au compte de résultat en charge financière à compter de la date de signature du contrat, sur la durée contractuelle des lignes de crédit.

L'impôt sur les bénéficiaires, compte tenu du régime d'intégration fiscale pour lequel la Société a opté en tant que tête de Groupe, est comptabilisé au compte de résultat en charge ou en produit.

Les montants d'impôt, refacturés par la Société aux filiales françaises ayant opté pour le régime d'intégration fiscale, sont déterminés conformément aux conventions de répartition de la charge d'impôt du Groupe et enregistrés en déduction de la charge d'impôt au compte de résultat.

Sonepar SAS, ayant pour numéro de SIRET 585 580 202 00083, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, dont le siège social est 25 rue d'Astorg, 75008 Paris, est la maison-mère et société consolidante du Groupe.

Note 1 – Actif

1.1 Immobilisations incorporelles

Les variations au cours de l'exercice ont été les suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amort.	Valeur nette
1 ^{er} janvier 2024	43,0	(7,2)	35,8
Investissements	25,0		25,0
Mise au rebut	(0,4)	0,4	–
Virement de poste à poste	(11,4)		(11,4)
Dotations aux amortissements		(6,7)	(6,7)
31 décembre 2024	56,2	(13,5)	42,7

Les variations de l'exercice concernent les investissements en logiciels informatiques développés par la *Digital Factory*.

1.2 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31 déc. 23	31 déc. 24			
	Valeur nette Comptable	Valeur brute	Amort.	Valeur nette Comptable	Variations
Terrains, bâtiments et agencements	0,1	3,3	(3,3)	–	(0,1)
Matériel de bureau et mobilier	0,4	2,7	(2,3)	0,4	–
Immobilisations en cours	–	0,1	–	0,1	0,1
TOTAL	0,5	6,1	(5,6)	0,5	–

La variation entre les valeurs nettes comptables au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Invest.	Amort.	Variation
Matériel de bureau et mobilier	0,2	(0,3)	(0,1)
Immobilisations en cours	0,1	–	0,1
TOTAL	0,3	(0,3)	–

1.3 Participations nettes

(en millions d'euros)	31 déc. 23	31 déc. 24
Coût d'acquisition	2 307,2	4 220,5
VALEUR NETTE	2 307,2	4 220,5

Au cours de l'exercice 2024, Sonepar a participé à l'augmentation de capital de sa filiale Sonepar Global Sourcing pour 19,7 millions d'euros.

Sonepar a également apporté sa quote-part des titres détenus chez Otra N.V. à la société Sonepar International. Cet apport augmente la valeur des titres de Sonepar International, au bilan de Sonepar, à hauteur de 1 893,3 millions d'euros, correspondant à la différence entre la valeur d'apport d'un montant de 1 947 millions d'euros et la valeur historique des titres OTRA N.V. d'un montant de 53,7 millions d'euros. La filiale Sonepar Digital au capital de 300 000 euros a été créée par Sonepar SAS sur le 4^{ème} trimestre 2024. Cette société n'a pas eu d'activité en 2024.

a) Renseignements concernant les filiales directes dont la valeur des titres de participation excède 1 % du capital de la Société

Renseignements sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la Société*	Nombre d'actions détenues	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (en millions d'euros)		Prêts LT consentis par la Société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Prêts CT et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Emprunts et avances reçus par la Société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en millions d'euros)
			Brute	Nette				
SONEPAR BELGIUM N.V.	50 009	99,99 %	182,4	182,4	-	-	41,8	20,0
Eugène Bekaertlaan 63								
8790 WAREGEM (Belgique)								
N.V. au capital de 12 400 000 euros								
divisé en 50 010 actions de 247,95 euros								
SONEPAR FRANCE S.A.S.	610 000	100,00 %	93,1	93,1	-	591,1	-	-
18-20, Quai du Point du Jour								
92100 BOULOGNE BILLANCOURT (France)								
S.A.S. au capital de 9 150 000 euros								
divisé en 610 000 actions de 15 euros								
SONEPAR INTERNATIONAL S.A.S.	5 377 219	100,00 %	3 742,2	3 742,2	-	2 222,6	-	-
25 rue d'Astorg								
75008 PARIS (France)								
S.A.S. au capital de 537 721 900 euros								
divisé en 5 377 219 actions de 100 euros								
SONEPAR GLOBAL SOURCING S.A.	240 000	100,00 %	34,4	34,4	-	1,6	6,0	-
Avenue des Morgines 12								
1213 PETIT LANCY (Suisse)								
S.A. au capital de 24 000 000 Francs								
divisé en 240 000 actions de 100 Francs								
SONEPAR INTERNATIONAL RE. S.A.	300 000	100,00 %	27,9	27,9	-	-	-	-
Avenue des Morgines 12								
1213 PETIT LANCY (Suisse)								
S.A. au capital de 30 000 000 Francs								
divisé en 300 000 actions de 100 Francs								
FACTORY SYSTÈMES GROUPE S.A.S.	180 929	63,16 %	110,8	110,8	-	2,6	-	3,3
19 rue Albert Einstein								
77420 CHAMPS SUR MARNE (France)								
S.A.S. au capital de 28 647 100 euros								
divisé en 286 471 actions de 100 euros								
SONEPAR INDIA PTE LTD	60 000 000	39,41 %	11,2	11,2	-	-	-	-
Secto-76, Village Kherki Daula, Gurgaon								
Haryana 122004								
NEW DELHI (Inde)								
PLC au capital de 1 522 552 000 NIR								
divisé en 152 255 200 actions de 10 NIR								
SONEPAR PORTUGAL SA	3 214 353	100,00 %	13,1	13,1	-	37,2	-	-
Av. D. Joao II. EDIFICIA Adamasto, no 9 I								
Piso 14 Parque das Nações								
1990-077 LISBONNE (Portugal)								
SA au capital de 3 214 353 euros								
divisé en 3 214 353 actions de 1 euro								

* Les informations dont la divulgation est de nature à porter préjudice à la Société n'ont pas été mentionnées dans ce tableau.

Renseignements sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la Société*	Nombre d'actions détenues	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (en millions d'euros)		Prêts LT consentis par la Société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Prêts CT et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Emprunts et avances reçus par la Société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en millions d'euros)
			Brute	Nette				
MIRIS	750 000	16,67 %	5,0	5,0	-	-	-	-
Association d'Assurances Mutuelles								
Avenue Jules Bordet 166 bt3								
B -1140 BRUXELLES (Belgique)								
divisé en 4 500 000 parts de 1 euro								

* Les informations dont la divulgation est de nature à porter préjudice à la Société n'ont pas été mentionnées dans ce tableau.

b) Renseignements concernant les filiales directes dont la valeur de participation n'excède pas 1 % du capital de la Société

Renseignements sur chaque filiale et participation dont la valeur n'excède pas 1 % du capital de la Société* (en millions d'euros)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts CT et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Emprunts et avances reçus par la Société et non encore remboursés	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-
Participations dans les sociétés françaises	-	-	-	-	-

* Les informations dont la divulgation est de nature à porter préjudice à la Société n'ont pas été mentionnées dans ce tableau.

c) Renseignements concernant les entreprises liées et les participations

Postes (en millions d'euros)	Entreprises liées ⁽¹⁾	Participations ⁽²⁾
Prêts LT, CT et avances en comptes courants	5 853,7	39,5
Créances clients et comptes rattachés	6,5	
Avances reçues en compte courant	5 775,5	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60,3	
Produits de participations	23,3	
Autres produits financiers	225,0	
Charges financières	210,5	

(1) Sociétés consolidées, périmètre de consolidation par intégration globale.

(2) Sociétés mises en équivalence ou non consolidées.

1.4 Autres immobilisations financières

(en millions d'euros)	31 déc. 23	31 déc. 24
Créances rattachées à des participations	609,9	1 099,4
Créances hors-Groupe	0,9	4,8
Dépôts et divers	98,7	98,8
TOTAL	709,5	1 203,0

Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts à long terme accordés à des filiales du Groupe.

La variation des créances rattachées à des participations s'explique d'une part par un nouveau prêt long terme accordé à Sonepar USA pour un montant de 555 millions de dollars américains, d'autre part par un nouveau prêt long terme accordé à Sonepar Canada pour un montant de 210 millions de dollars canadiens. Un prêt long terme de 235 millions de dollars américains à la filiale Sonepar USA a par ailleurs été remboursé à son échéance.

Les dépôts et cautionnements résultent principalement d'une mesure conservatoire dans le cadre d'une procédure contentieuse en cours (cf. 2.2 provisions).

1.5 Créances financières et autres créances

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 23	31 déc. 24		
	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances financières court terme – sociétés apparentées	4 047,4	4 713,2	–	4 713,2
Instruments de trésorerie	3,5	3,6	–	3,6
Clients et comptes rattachés	–	5,0	–	5,0
Acomptes fournisseurs	0,2	0,3	–	0,3
Impôts et taxes	29,0	22,3	–	22,3
Sociétés apparentées non financier	2,4	77,9	–	77,9
Produits à recevoir	2,4	1,3	–	1,3
TOTAL	4 084,9	4 823,6	–	4 823,6

Les créances financières sont constituées pour l'essentiel de prêts intragroupe (« sociétés apparentées »). L'augmentation est principalement due à la hausse des prêts en compte courant accordés d'une part à la filiale américaine Sonepar USA dans le cadre de son programme d'acquisitions et d'autre part à la filiale allemande Sonepar Deutschland.

L'augmentation des créances des sociétés apparentées non financières est constitué principalement de la créance d'impôt de Sonepar International.

Les créances ont des échéances qui ne vont pas au-delà d'un an.

1.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 23	31 déc. 24		
	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Valeurs mobilières et dépôt à terme	680,4	574,9	–	574,9
Disponibilités	494,3	712,5	–	712,5
TOTAL	1 174,7	1 287,4	–	1 287,4

Les valeurs mobilières incluent, d'une part, tout investissement dans des fonds communs de placement et, d'autre part, la souscription de titres de créances liés à l'opération de titrisation européenne. Dans cette opération, des filiales du Groupe cèdent leurs créances clients à un véhicule dédié. Ce dernier, en contrepartie, émet des titres de créance souscrits, pour partie, par des investisseurs extérieurs au Groupe et, pour le reste, par la Société.

1.7 Charges constatées d'avance et frais d'émission des emprunts

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 23	31 déc. 24
Charges constatées d'avance	28,2	15,9
TOTAL	28,2	15,9

Les charges constatées d'avance sont constituées par l'amortissement des frais de mise en place des outils de financement du Groupe et par les charges de licences *Software as a Service* (SaaS) et d'assurances. Ces frais sont étalés comme indiqué dans le paragraphe sur les méthodes comptables.

Note 2 – Passif

2.1 Capitaux propres

Au 31 décembre 2024, le capital social est composé de 680 000 000 actions d'une valeur nominale de 0,1587 euro. Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 26 avril 2024 de diviser par dix (10) la valeur nominale de chaque action composant le capital social de la Société, de sorte que les 68 000 000 actions composant le capital social sont échangées contre 680 000 000 actions nouvelles conférant proportionnellement les mêmes droits que les actions anciennes.

Le montant du capital est de 107,9 millions euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 23	31 déc. 24
Capital	107,9	107,9
Prime d'émission	55,1	55,1
Réserve légale	10,8	10,8
Autres réserves	106,4	106,4
Report à nouveau	737,5	1 497,2
Résultat de l'exercice	1 262,9	1 905,9
Provisions réglementées	0,4	0,5
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 281,0	3 683,8

Après affectation du résultat 2023 et distribution du dividende, le report à nouveau fin 2024 s'élève à 1 497,2 millions d'euros.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2024 a été la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 24
Total des capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2024	2 281,0
Résultat de l'exercice 2024	1 905,9
Distribution de dividendes	(503,2)
Variation des provisions réglementées	0,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024	3 683,8

Le montant unitaire du dividende 2023, distribué en 2024, était de 7,40 euros par action (pour 68 000 000 actions, la distribution de dividendes ayant été réalisée avant la division par dix de la valeur nominale des actions sans réduction de capital).

2.2 Provisions

Les provisions au passif ont varié comme suit au cours de l'exercice 2024 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 23	Dotations	Reprises	31 déc. 24
Provision pour litiges	0,1	0,1	(0,1)	0,1
Provision au titre des plans de stock-options et actions gratuites et de performance	35,5	40,6	(35,5)	40,6
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1,4	0,7	(1,4)	0,7
TOTAL	37,0	41,4	(37,0)	41,4

La provision pour charges au titre des plans des stock-options et des actions gratuites et actions de performance au bilan représente le coût estimé de la remise d'actions Sonepack aux bénéficiaires des options et actions attribuées aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, étalés le cas échéant sur la période d'acquisition des droits. A ce montant s'ajoute la contribution patronale à payer.

Les informations relatives aux dispositifs mis en place, options, actions gratuites et de performance attribuées, sont fournies en Note 5, conformément à l'annexe 5 du Plan Comptable Général (règlement du Comité de la Réglementation comptable N° 2008-15 du 4 décembre 2008).

La Société comptabilise une provision au titre des indemnités de départ à la retraite, à verser à l'âge du départ à la retraite de ses salariés si ceux-ci font encore partie de l'effectif à cette date.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 3,31 % ;
- Evolution de la masse salariale de 1 % ;
- Age du départ en retraite à 65 ans ;
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- Table de mortalité (TF00-02 pour les femmes, TH00-02 pour les hommes) ;
- Prise en compte de charges sociales patronales à hauteur de 39 % ; et
- Taux de turn-over annuel de 0 %.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 0,7 million d'euros au 31 décembre 2024. La diminution correspond notamment à l'indemnité payée à un salarié qui est parti à la retraite.

En France, Sonepar SAS fait depuis juin 2018 l'objet d'une information judiciaire auprès du Tribunal judiciaire de Paris qui porte principalement sur les mécanismes de formation des prix de la distribution du matériel électrique (mécanisme dit des « tarifs dérogés ») sur le marché français. Elle a conduit à la mise en examen de Sonepar SAS le 9 juin 2022, assortie d'un placement sous contrôle judiciaire consistant notamment en un cautionnement de 90 millions d'euros. La Société a également fait l'objet d'une saisie pénale de 8 764 433 euros. Ces deux mesures sont de nature conservatoire et aucune décision définitive n'a été rendue à ce jour sur le sort de ces sommes.

Il reste à ce stade très difficile et aléatoire d'évaluer le degré de probabilité d'un éventuel renvoi de Sonepar devant une juridiction de jugement et a fortiori d'une éventuelle condamnation.

Sonepar SAS a déposé le 9 décembre 2022, devant la Cour d'appel de Paris, une requête aux fins d'annulation d'actes de l'instruction et de sa mise en examen eu égard à la contestation vigoureuse, au fond, des accusations portées à l'encontre de Sonepar SAS et aux nombreuses et graves anomalies procédurales observées lors de cette enquête.

En parallèle de cette procédure, l'Autorité de la concurrence a rendu le 29 octobre 2024 une décision imposant à Sonepar France Distribution SAS et Sonepar France Interservices SAS (en tant qu'auteurs), ainsi qu'à Sonepar France SAS et Sonepar SAS (en tant que sociétés-mères), une amende de 96 millions d'euros pour de prétendues pratiques de prix de revente imposés avec le fabricant de matériel électrique Schneider Electric (décision n° 24-D-09).

Sonepar considère que la décision n'est fondée ni en droit ni en fait et a décidé de former un recours devant la Cour d'appel de Paris : la décision n'a donc aucun caractère définitif. Le recours envisagé n'a toutefois pas d'effet suspensif et Sonepar devra s'acquitter de l'amende, dans l'attente d'une éventuelle annulation ou réformation de la décision par la Cour d'appel de Paris. Sonepar estime disposer d'arguments très sérieux à faire valoir à l'appui d'un tel recours en ce qui concerne tant (i) l'appréciation du mécanisme des tarifs dérogés par l'Autorité, entachée de nombreuses erreurs, que (ii) les multiples violations de ses droits de la défense dans la conduite de la procédure par l'Autorité. Sonepar conteste également les paramètres retenus par l'Autorité pour calculer le montant de l'amende. Il est néanmoins très difficile à ce stade d'évaluer la probabilité de succès d'un tel recours compte tenu de l'aléa inhérent à toute procédure judiciaire.

Sonepar France Distribution SAS a constaté les impacts financiers dans ses comptes sociaux ; Sonepar SAS assurera la liquidité de cette filiale au travers du contrat de centralisation de trésorerie.

2.3 Dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 23	31 déc. 24
Autres emprunts obligataires	1 009,2	1 499,9
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41,2	17,5
Autres emprunts et dettes financières	435,5	467,0
Sous-total dettes financières hors-groupe	1 485,9	1 984,4
Dettes financières auprès des sociétés apparentées	4 429,8	5 774,8
Instrument de trésorerie	3,0	1,5
Sous-total dettes financières brutes	5 918,8	7 760,7
Fournisseurs hors Groupe et sociétés apparentées	70,4	90,5
Dettes fiscales et sociales	7,5	7,1
Dettes sur immobilisations	0,6	0,9
Filiales intégrées fiscalement	21,1	5,5
Charges à payer et autres comptes créditeurs	4,4	3,8
Sous-total autres dettes	104,0	107,7
TOTAL	6 022,8	7 868,4

2.3.1 Dettes financières

Les dettes financières brutes s'élèvent à 7 760,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 et comprennent les dettes financières intragroupe qui, en raison de la centralisation de la trésorerie, doivent s'analyser conjointement avec les créances financières intragroupe, enregistrées à l'actif.

Les dettes financières nettes, c'est-à-dire nettes des créances financières intragroupe et des disponibilités et valeurs mobilières enregistrées à l'actif, s'élèvent à 660,7 millions d'euros au 31 décembre 2024, un ratio de 17,9 % des capitaux propres de Sonepar SAS.

(en millions d'euros)	31 déc. 23	31 déc. 24
Dettes financières brutes	5 918,7	7 760,7
Créances rattachées à des participations (long terme)	(609,9)	(1 099,4)
Créances financières des sociétés apparentées (court terme)	(4 047,4)	(4 713,2)
Valeurs mobilières	(394,4)	(574,9)
Disponibilités	(780,3)	(712,5)
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES NETTES	86,7	660,7

Les dettes financières hors Groupe, après déduction des disponibilités, s'élèvent à 943,1 millions d'euros et ont augmenté de 237,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

Le montant de financement net pour la Société est en augmentation et s'élève à 1 206,3 millions d'euros fin 2024 contre 652,5 millions d'euros fin 2023.

La Société a mis en place de nouveaux financements en 2024 pour faire face aux besoins de financement opérationnels des filiales et aux acquisitions et a anticipé le refinancement d'une souche d'obligations privées arrivant à échéance en mai 2025.

La taille de la facilité d'affacturage est de 370 millions d'euros fin 2024, inchangée par rapport à fin 2023. Les créances cédées par les filiales participant à ce programme représentent un montant de 200,8 millions d'euros prêté à la Société. Ce dernier était de 150,7 millions fin 2023.

Une obligation privée a été émise auprès d'investisseurs américains en juin 2024 pour un montant total de 555 millions de dollars américains. Cette nouvelle dette a été émise à taux fixe et a une échéance en 2034.

Enfin un contrat de financement bancaire de type *Term Loan* a été signé le 18 décembre 2024 pour un montant qui inclut une tranche de 320 millions d'euros à trois ans, une tranche amortissable de 250 millions d'euros à sept ans et une tranche de 450 millions de dollars américains à quatre ans. Il a été utilisé pour la première fois en janvier 2025, aussi aucune dette liée à ce financement n'apparaît donc au bilan de la société fin 2024.

Les tailles des programmes de titrisation européen et américain, portés par les filiales, sont inchangées, respectivement de 400 millions d'euros pour la titrisation européenne et de 1 000 millions de dollars américains pour la titrisation américaine.

La dette financière hors Groupe de 1 984,4 millions d'euros s'échelonne et est constituée comme suit :

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts obligataires privés	449,5	95,0	–	404,2	534,2	1 482,9
Emprunts bancaires court terme	17,5					17,5
Emissions NEU CP court terme	396,5					396,5
Lignes de crédit non bancaires long terme	–	–	70,0	–	–	70,0
Intérêts courus	17,5					17,5
TOTAL	881,0	95,0	70,0	404,2	534,2	1 984,4

La ligne de crédit non bancaire à long terme est un placement privé sous format *Schuldschein* (placement privé de droit allemand).

La variation des dettes « filiales intégrées fiscalement » représente l'évolution des dettes fiscales des sociétés participant à l'intégration fiscale de la France vis-à-vis de la tête du groupe fiscal.

2.3.2 Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 107,7 millions d'euros fin 2024.

2.4 Produits constatés d'avance

Sonepar SAS n'a pas comptabilisé de produits constatés d'avance en 2024.

Note 3 – Compte de résultat

3.1 Produits et charges d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2024
Prestations de services France	15,9	20,8
Prestations de services étranger	131,7	147,5
Locations	0,5	0,5
Reprises de provisions	2,6	1,6
Redevance de marque facturée aux filiales	18,8	19,9
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	169,5	190,3

Les produits d'exploitation sont constitués par les prestations de services en France et à l'étranger représentant les services digitaux et les autres supports et par la marque facturée aux filiales.

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2024
Autres achats et charges externes	(182,4)	(220,1)
Impôts et taxes	(5,9)	(5,8)
Frais de personnel	(34,3)	(20,7)
Dotations aux amortissements et provisions	(3,8)	(7,8)
Autres charges	(13,6)	(13,9)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	(240,0)	(268,3)

L'augmentation des autres achats et charges externes est principalement liée au développement de l'activité digitale du Groupe.

Les autres charges correspondent principalement à la facturation de la marque par la société mère, calculée sur le chiffre d'affaires de l'année précédente du Groupe.

3.2 Produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2024
Produits de participations	1 330,4	23,5
Produits des cessions des valeurs mobilières	2,6	6,2
Intérêts d'emprunts versés par les filiales	182,8	246,2
Autres intérêts	7,8	10,4
Différences positives de change	320,4	388,2
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 844,0	674,5

Les produits de participation sont constitués des dividendes versés à la Société par ses filiales.

Dans le cadre des prêts intragroupes, les intérêts d'emprunts versés par les filiales représentent la rémunération des prêts court terme et long terme de Sonepar SAS aux filiales du Groupe, notamment dans le cadre de la centralisation de trésorerie.

Les autres intérêts correspondent à des produits financiers perçus au titre de dépôts à terme auprès de contreparties bancaires.

Les produits sur différence de change doivent être analysés en net, au regard des pertes de change ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2024
Intérêts et charges assimilées	(195,4)	(271,8)
Différences négatives de change	(325,5)	(389,0)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(520,9)	(660,8)

Les intérêts et charges assimilées sont en augmentation en 2024, principalement en raison de l'augmentation de la dette moyenne et de l'augmentation des taux d'intérêt. Ils sont constitués :

- des intérêts versés aux établissements financiers, pour 59,1 millions d'euros ; et
- des intérêts versés aux filiales du Groupe, pour 212,7 millions d'euros.

Les différences de change positives et négatives sont dues aux opérations de financement intragroupe libellées en devises qui sont couvertes par des opérations de financement externes dans les mêmes devises ou par des opérations de couverture de change.

Les gains de change de 388,2 millions d'euros et les pertes de change de 389 millions d'euros en 2024 font apparaître un écart de 0,8 million d'euros qui résulte essentiellement du différentiel de taux d'intérêt généré par les *swaps* de devises.

3.3 Produits et charges exceptionnels

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2024
Sur opérations de gestion	5,9	–
Sur opérations en capital	–	1 893,3
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	5,9	1 893,3

En 2023, le produit exceptionnel de 5,9 millions d'euros est principalement dû au dénouement favorable des réclamations contentieuses en matière de TVA au titre des exercices 2010 et 2011.

En 2024, dans le cadre de la restructuration des titres du Groupe, Sonepar a apporté à Sonepar International les titres de Otra N.V. . Le montant de 1 893,3 millions d'euros correspond à la plus-value d'apport des titres.

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2024
Sur opérations de gestion	(0,2)	(0,2)
Dotations aux amortissements et provisions	(0,2)	(0,2)
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	(0,4)	(0,4)

3.4 Impôt sur les bénéfices

L'option pour le régime fiscal des groupes de sociétés concerne en 2024 la société Sonepar SAS et 12 filiales.

Les conventions d'intégration fiscale s'appliquent tant que l'accord donné par la filiale pour l'intégration fiscale produit ses effets. La convention de répartition de l'impôt au sein du Groupe prévoit que chaque filiale comptabilise l'impôt qu'elle supporterait si elle était imposée séparément. La différence entre l'impôt comptabilisé par chacune des sociétés et l'impôt

résultant de la détermination du résultat du groupe d'intégration fiscale est enregistrée dans les comptes de la Société.

En cas de non-renouvellement de l'option en faveur du régime d'intégration fiscale ou de sortie de filiales du groupe d'intégration fiscale avant l'expiration de la période de cinq ans, la Société s'est engagée à indemniser les sociétés filiales du surcoût fiscal résultant de la perte du droit au report des déficits subis pendant l'intégration et non utilisés par les filiales pendant cette période.

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2024
IMPÔTS	4,8	77,3

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le produit d'impôt est principalement constitué du gain d'intégration fiscale de l'année estimé à 77,2 millions d'euros. Ce gain d'intégration fiscale correspond à la différence entre l'impôt dû par les filiales et l'impôt dû par le groupe fiscal.

Comme pour l'exercice précédent, les résultats des filiales comme le résultat d'ensemble du Groupe constituent un montant estimé de l'impôt au moment de la clôture. La différence entre le montant estimé et le montant définitif du gain d'intégration fiscale s'est élevé en 2024 à 0,1 million d'euros.

Le résultat fiscal de l'intégration fiscale de 2024 est déficitaire pour un montant de 63,6 millions d'euros. Les déficits reportables s'élèvent donc à la clôture de l'exercice 2024 à un montant de l'ordre de 280 millions d'euros.

La France a transposé en droit interne la directive (UE) 2022/2523 qui instaure un niveau minimum mondial d'imposition fixé à 15 % pour les bénéficiaires notamment pour les grands groupes français. Ces règles édictées dans le cadre de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sont connues sous la dénomination GloBE ou Pilier 2.

Cette réforme conduit à instituer un impôt complémentaire, distinct de l'impôt sur les sociétés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023.

Le Groupe est redevable au titre de l'exercice 2024 d'un impôt complémentaire pour un montant estimé à 275 000 d'euros comptabilisé dans les comptes 2024 de la Société. Cet impôt complémentaire doit être déclaré et payé au plus tard le 30 juin 2026.

Note 4 – Ventilation de l'effectif moyen

	2023	2024
Cadres et assimilés	8	7
TOTAL	8	7

Note 5 – Plans de stock-options et d'actions

Au travers de Sonepack, société dédiée à l'actionariat salarié du Groupe, Sonepar incite au développement de la capacité de ses équipes dirigeantes à en devenir actionnaires. C'est ainsi que depuis 18 ans, 25 plans d'options d'achat d'actions, d'attributions d'actions gratuites et d'options synthétiques U.S. se sont succédés au bénéfice, selon les cas, d'un cercle étroit ou large de bénéficiaires. L'acquisition définitive des actions ou la levée des options des plans échus par leurs bénéficiaires permettent à Sonepack de compter 9 602 associés pour 13 823 366 actions au 31 décembre 2024. Il est précisé que la société Sonepack a procédé, en date du 1^{er} juin 2024, à une division par dix de la valeur nominale de son action. Les nombres d'actions présentés tiennent compte de cette division.

Les actions de la société Sonepack ont été structurées de manière à représenter une valeur patrimoniale identique à celle de Sonepar.

5.1 Plans d'options

Le Conseil d'Administration de Sonepack attribue des options aux salariés du Groupe donnant droit à acquérir des actions de Sonepack (une option donne droit à une action Sonepack). Le prix d'exercice des options a été fixé à la valeur de l'action Sonepack de l'année d'attribution des options. La valeur de l'action Sonepack est déterminée chaque année en avril, à dire d'experts indépendants.

Les plans 2014 et 2016 comportent une période d'acquisition de quatre années, suivie d'une période d'exercice de six années. Le plan 2014 est expiré au 31 décembre 2024. Le plan 2016 est toujours exerçable au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, il existe, pour l'ensemble du Groupe, 791 113 options en cours d'acquisition.

	2023	2024
	Nombre d'options	Nombre d'options
Evolution du nombre d'options en circulation au niveau du Groupe		
Options en cours d'acquisition au 1 ^{er} janvier	247 652	164 531
Effet de la division par dix de la valeur nominale de l'action sur le nombre d'options		1 480 779
Options attribuées au cours de la période		
Options annulées au cours de la période	(2 000)	(15 000)
Options exercées au cours de la période	(81 121)	(839 197)
Options en cours d'acquisition au 31 décembre	164 531	791 113

Au niveau de la Société, il existe 32 329 options en cours d'acquisition au 31 décembre 2024, contre 7 072 au 31 décembre 2023, la variation correspondant à l'effet de la multiplication par dix du nombre des options pour 63 648 options et à 38 391 options exercées.

Dans les cas de mobilité interne, les provisions liées aux options sont calculées et comptabilisées dans les sociétés au *pro rata temporis* de travail de la personne dans chaque société du Groupe.

5.2 Plans d'actions gratuites et d'actions de performance

Le plan collectif d'actions de performance 2021 est arrivé à échéance en 2024, avec un taux d'atteinte de la performance de 100 %.

Les plans d'actions de performance 2022 et 2023, comportant une période d'acquisition de trois années, sont toujours en cours d'acquisition au 31 décembre 2024.

Un nouveau plan d'actions de performance collectif a été mis en œuvre le 29 octobre 2024.

Dans les cas de mobilité interne, les provisions liées aux actions gratuites et de performance sont également calculées *pro rata temporis*.

Au 31 décembre 2024, il existe, pour l'ensemble du Groupe, 8 009 740 actions gratuites en cours d'acquisition.

	2023	2024
	Nombre d'actions gratuites	Nombre d'actions gratuites
Evolution du nombre d'actions gratuites et de performance non encore acquises par les bénéficiaires au niveau du Groupe		
Actions gratuites et de performance attribuées non encore acquises au 1 ^{er} janvier	608 600	566 935
Effet de la division par dix de la valeur nominale de l'action sur le nombre d'actions gratuites		5 102 415
Actions gratuites et de performance attribuées au cours de la période	111 160	3 977 670
Actions gratuites et de performance annulées au cours de la période	(10 255)	(461 610)
Actions gratuites et de performance acquises au cours de la période	(142 570)	(1 175 670)
Actions gratuites et de performance attribuées non encore acquises au 31 décembre	566 935	8 009 740

Au niveau de la Société, il existe au 31 décembre 2024 un total de 1 953 156 actions gratuites et de performance attribuées mais non encore acquises par les bénéficiaires, contre 288 525 au 31 décembre 2023. La variation correspond à 2 596 725 actions nouvelles suite à la division de la valeur nominale de l'action. Elle correspond également à une variation négative, pour 225 637 au titre des actions acquises et pour 878 527 actions au titre de la mobilité intragroupe.

Note 6 – Engagements hors bilan et risques financiers

6.1 Engagements reçus

Les filiales américaines ont apporté leurs actifs circulants en garantie des prêts qui leur sont consentis par la Société. D'autres filiales se sont engagées à céder à la Société leurs créances clients à première demande, à concurrence du montant de leur dette financée par la Société.

Au 31 décembre 2024, la totalité de ces engagements en faveur de la Société s'élevait à 1,878 milliard d'euros.

6.2 Engagements donnés

La Société garantit certains engagements des filiales rachetées, soit en direct, soit par contre-garantie de lettres de crédit bancaires. Des garanties en direct ont été apportées à la filiale suédoise Elektroskandia Sverige pour un encours de 38,3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les contre-garanties de lettres de crédit s'élèvent à 19,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 et couvrent des engagements des filiales américaines et australiennes.

Dans le cadre de l'opération de titrisation de créances clients européennes, la Société garantit, en qualité de caution solidaire, toutes les obligations de paiement des cédants dans la limite d'un montant maximum de 400 millions d'euros.

Dans le cadre de l'opération de titrisation de créances clients américaines, la Société garantit, en qualité de garant à première demande, toutes les obligations de paiement des cédants dans la limite d'un montant maximum de 1 milliard de dollars (962,6 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Dans le cadre du financement par affacturage de créances clients, la Société garantit, en qualité de caution solidaire, le remboursement de tout montant encaissé par elle pour le compte de la société d'affacturage dans le cadre de ses opérations de *cash pooling* dans la limite d'un montant maximum de 240 millions d'euros.

La Société a émis en 2021 une garantie de maison-mère d'un montant de 2,6 millions d'euros (4,0 millions de dollars canadiens) en faveur d'Investissement Québec, venant garantir les obligations de sa filiale Sonepar Canada dans le cadre d'un prêt.

La Société est locataire de son siège social et a un engagement ferme auprès du bailleur, jusqu'au 31 décembre 2026, d'un montant de 9,6 millions d'euros.

La Société, dans le cadre de son contrat de location, a mis en place auprès d'un établissement financier deux garanties bancaires à première demande en faveur de son bailleur. Les garanties s'élèvent à un montant total de 1,2 million d'euros au 31 décembre 2024.

Enfin, la Société s'est engagée sur une option (*put*) détenue par les minoritaires de la société Factory Systèmes Groupe, sur la base de la formule de liquidité définie dans le pacte d'actionnaires. L'estimation du *put* est de 75,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

6.3 Risques financiers et instruments dérivés

Le Groupe dispose d'une organisation dédiée, s'appuyant sur une politique de gestion des risques financiers approuvée par le Conseil d'Orientation, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, taux et liquidité auxquels il peut être exposé.

Méthodes comptables :

- Couvertures de change :
 - Le résultat des dérivés externes adossés aux dérivés internes accordés aux filiales pour leurs besoins commerciaux est comptabilisé en résultat de change de manière concomitante au résultat des dérivés internes, en application du principe de symétrie.
 - Les dérivés souscrits par la Société pour couvrir son propre risque de bilan sont revalorisés au bilan à la clôture. Les gains et pertes provenant de cette revalorisation compensent ainsi les gains et pertes sur les éléments couverts du bilan.
 - Le report/déport est étalé *pro rata temporis* en résultat de change. Les primes d'option de change sont enregistrées en résultat de change en même temps que les expositions couvertes affectent le compte de résultat.
- Couvertures de taux : les intérêts liés aux couvertures de taux sont reconnus au fur et à mesure, de manière symétrique aux intérêts sur les dettes couvertes sous-jacentes.
- La Société ne souscrit pas de dérivés à des fins spéculatives et n'a pas d'instrument en position ouverte isolée.

a) Risque de change

Dans le cadre d'un financement centralisé, la Société peut être exposée au risque de fluctuation des devises si les prêts ou emprunts accordés aux filiales par la trésorerie centrale ne sont pas adossés à des prêts ou emprunts externes libellés dans la même devise : c'est alors un risque de bilan.

Au 31 décembre 2024, la Société a en portefeuille un encours de *swaps* vendeurs de devises de 413,9 millions d'euros contre 235,7 millions d'euros en 2023. Par ailleurs, la Société a un portefeuille de *swaps* acheteurs de devises de 209,3 millions d'euros contre 215,5 millions d'euros en 2023. Ces instruments ont des échéances en 2025 et 2026 et une juste valeur totale de + 0,8 million d'euros.

Enfin certaines filiales effectuent des dépenses ou des encaissements dans une devise autre que leur devise locale. La fluctuation de cette devise par rapport à leur devise locale peut avoir un impact sur leur résultat d'exploitation. Ces dépenses ou ces encaissements peuvent être couverts par des couvertures à terme, fermes ou optionnelles, de la devise de transaction.

La Société met en place auprès d'établissements financiers des couvertures de devises à terme fermes ou optionnelles pour le compte de certaines de ses filiales. Ces couvertures à terme sont adossées à des opérations de terme en faveur des filiales concernées, à des conditions identiques à celles obtenues auprès des établissements financiers.

L'encours de ces couvertures à terme, fermes ou optionnelles, est de 122,6 millions d'euros en position acheteuse à terme et de 37,2 millions d'euros en position vendeuse à terme au 31 décembre 2024. La juste valeur à la clôture du portefeuille des dérivés externes et internes destinés à couvrir les besoins commerciaux des filiales est de + 2,0 millions d'euros.

b) Risque de taux

Le risque de taux est entièrement géré par la Direction financière Groupe, qui centralise l'essentiel des besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

La Société est endettée pour partie à taux fixe, pour partie à taux variable. Pour couvrir son exposition à la variabilité des taux d'intérêt sur son endettement, la Société utilise des *swaps* de taux d'intérêt et/ou des options visant à convertir en taux fixe les échéances d'intérêts à taux variable ou à plafonner les effets de la variabilité des taux.

La juste valeur des instruments dérivés de taux, telle que présentée ci-après, est calculée par actualisation des flux futurs, au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Il n'y avait ni *swaps* de taux ni option de taux au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023.

c) Risque de contrepartie

Sonepar utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et de taux. En outre, la Société doit placer les excédents de trésorerie du Groupe. Ces transactions l'exposent au risque de crédit. Afin de minimiser ce risque, la Société traite avec des contreparties diversifiées de premier plan, qui sont ses établissements financiers historiques.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe est géré par la Société, qui met en place les concours externes nécessaires à ses filiales en optimisant les coûts.

La Société dispose de deux lignes de crédit syndiqué. La ligne de crédit d'un nominal de 1 milliard d'euros a toujours une date d'échéance en 2028. Par ailleurs, la ligne de crédit mise en place fin 2022 avec un nominal de 1,055 milliard d'euros, augmentée en 2023 à 1,085 milliard d'euros suite à l'ajout d'une contrepartie bancaire, a vu sa date d'échéance étendue d'une année supplémentaire jusqu'en 2029.

Ces lignes de crédit sont considérées comme des *sustainability-linked loans* incluant des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans la grille de définition de la marge, en cohérence avec les politiques Groupe de réduction d'empreinte carbone et de promotion de l'inclusion et de la diversité.

La Société dispose par ailleurs d'un programme d'affacturage en France et de deux programmes de titrisation européen et américain afin de faire face aux besoins de financement liés aux investissements et aux acquisitions du Groupe. Leurs tailles sont respectivement de 370 millions d'euros pour l'affacturage en France, de 400 millions d'euros pour la titrisation européenne et de 1 milliard de dollars américains pour la titrisation américaine.

La ligne de titrisation européenne inclut désormais également des critères ESG dans la grille de définition de la marge.

Les maturités des lignes de titrisation européenne et américaine sont respectivement positionnées en 2026 et 2027. La maturité du programme d'affacturage a été étendue à 2027.

En 2020, afin de garantir un meilleur accès à la liquidité pour ses besoins de financement court terme, la Société avait revu à

la hausse la taille de son programme NEU CP (*Negotiable European Commercial Paper*) pour le porter de 500 millions d'euros à 1,5 milliard d'euros. Le programme, mis en place en 2018, est noté A2 par *S&P Global Ratings* (anciennement Standard & Poor's) et EF1+ par Ethifinance.

Enfin un contrat de financement bancaire de type *Term Loan* a été signé en décembre 2024 avec 22 banques relationnelles pour un montant total proche de 1 milliard d'euros. Le financement inclut une tranche de 320 millions d'euros à trois ans, une tranche amortissable de 250 millions d'euros à sept ans et une tranche de 450 millions de dollars américains à quatre ans. Les fonds ont été appelés et reçus en totalité à le 7 janvier 2025. La société utilisera les fonds reçus pour refinancer ses programmes de titrisation et affacturage.

En 2025, le montant des amortissements des lignes de crédit à moyen et long terme s'élèvera à 449,5 millions d'euros, contre 82 millions d'euros en 2024.

Au total, la Société dispose d'un encours de lignes de financement disponibles au 31 décembre 2024 de 7 056,2 millions d'euros, dont 6 373,6 millions d'euros sont confirmés, avec les maturités suivantes :

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Lignes de crédit bancaires confirmées	–	25,0	25,0	948,5	1 543,2	150,0	2 691,7
Lignes de crédit non bancaires	–	–	70,0	–	–	–	70,0
Emprunts obligataires privés	449,5	95,0	–	–	404,2	534,2	1 482,9
Affacturage / Titrisation		962,6	770,0				1 732,6
NEU CP	396,5						396,5
Lignes de crédit bancaires non confirmées	682,5	–	–	–	–	–	682,5
TOTAL	1 528,5	1 082,6	865,0	948,5	1 947,4	684,2	7 056,2
Dont tiré au 31/12/2024	881,0	95,0	70,0	–	404,2	534,2	1 984,4
Affacturage / Titrisation tiré au 31/12/2024		866,3	540,8				1 407,1
TOTAL DISPONIBLE	647,5	121,3	254,2	948,5	1 543,2	150,0	3 664,7

La société a, dans le passé, consenti à deux *covenants* financiers et les respecte au 31 décembre 2024.

Note 7 – Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires dus aux Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes annuels de la Société s'élèvent à 66 144 euros.

Note 8 – Événements post-clôture

Néant.



SONEPAR SAS

25 rue d'Astorg
75008 Paris, France

+33 (0)1 58 44 13 13
sonepar.com

Tous droits réservés – mars 2025